3 juil 1865

**Charles-François Baillargeon,** *par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.*

*A Nos Très-Chers Frères, les Fidèles de la paroisse de St. Raphaël, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Nous avons pris connaissance, Nos Très-Chers Frères, du procès-verbal de l'enquête qui a été faite publiquement dans votre paroisse, ces jours derniers, par notre grand-vicaire et deux autres respectables prêtres (*) sur certaines plaintes qui nous étaient parvenues contre votre curé. Par ce document, il est démontré de la manière la plus évidente que M. Mailley, depuis les dernières élections parlementaires, a été l'objet d'une persécution systématique de la part de quelques paroissiens qui avaient entrepris de le forcer à laisser la paroisse.

Nous regrettons, Nos Très-Chers Frères, qu'il se soit trouvé parmi vous des hommes capables d'une si noire malice. Ces hommes, pour satisfaire leur haine, n'ont pas craint d'employer les moyens les plus iniques pour parvenir à leur but. Si c'est une faute si grave aux yeux de Dieu de calomnier son frère, combien cette faute n'est-elle pas plus grave encore, lorsqu'elle s'attaque à l'homme de Dieu, à l'oint du Seigneur, au prêtre, qui a besoin de toute sa réputation pour pouvoir exercer avec fruit dans sa paroisse le ministère des âmes ? Les coupables ne doivent-ils pas craindre la malédiction qu'appelle sur eux un [illegible]

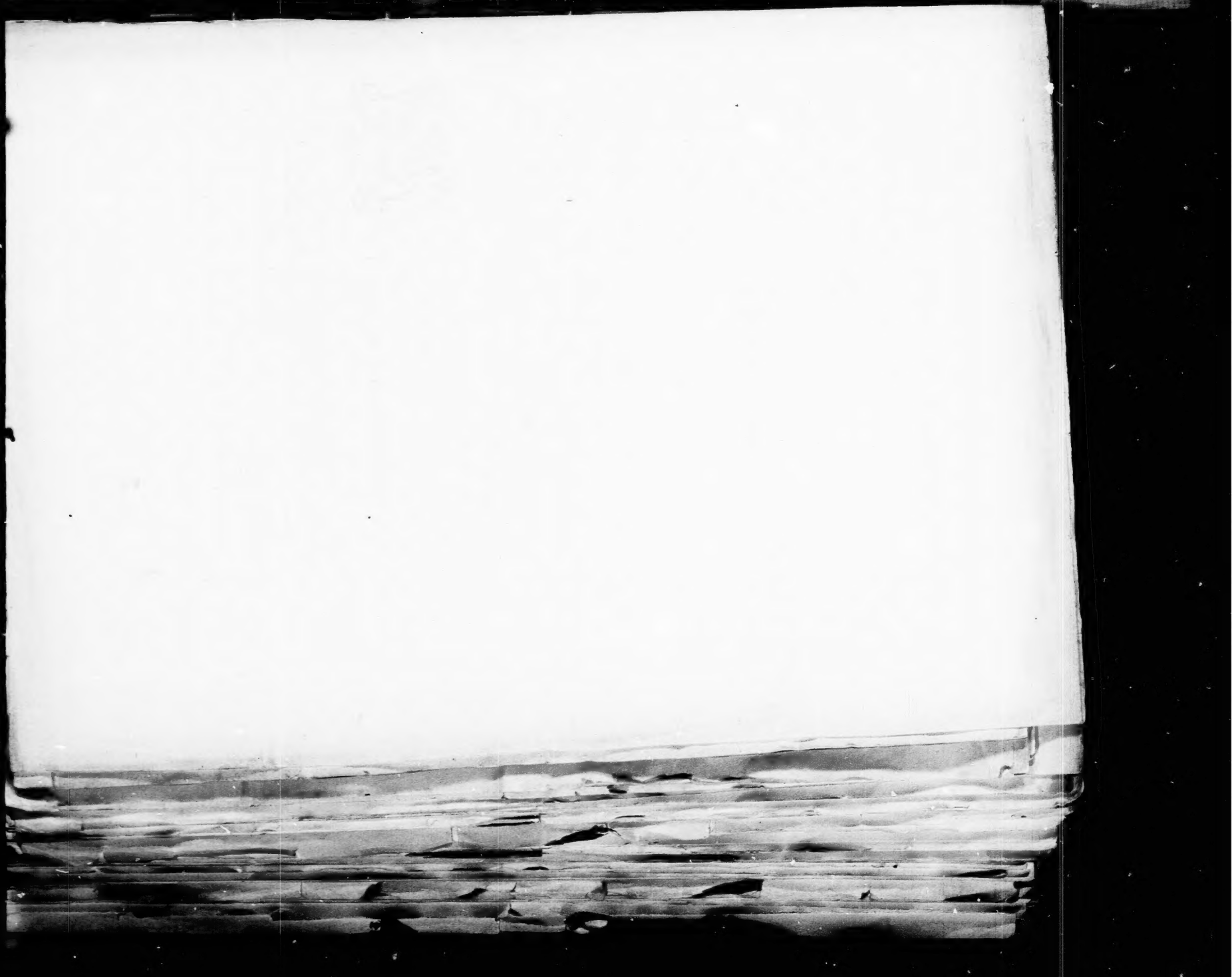

**Charles-François Baillargeon,** *par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc.*

***A Nos Très-Chers Frères, les Fidèles de la paroisse de St. Raphaël, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.***

Nous avons pris connaissance, Nos Très Chers Frères, du procès-verbal de l'enquête qui a été faite publiquement dans votre paroisse, ces jours derniers, par notre grand-vicaire et deux autres respectables prêtres (*) sur certaines plaintes qui nous étaient parvenues contre votre curé. Par ce document, il est démontré de la manière la plus évidente que M. Mailloy, depuis les dernières élections parlementaires, a été l'objet d'une persécution systématique de la part de quelques paroissiens qui avaient entrepris de le forcer à laisser la paroisse.

Nous regrettons, Nos Très-Chers Frères, qu'il se soit trouvé parmi vous des hommes capables d'une si noire malice. Ces hommes pour satisfaire leur haine, n'ont pas craint d'employer les moyens les plus iniques pour parvenir à leur but. Si c'est une faute si grave aux yeux de Dieu de calomnier son frère, combien cette faute n'est-elle pas plus grave encore, lorsqu'elle s'attaque à l'homme de Dieu, à l'oint du Seigneur, au prêtre, qui a besoin de toute sa réputation pour pouvoir exercer avec fruit dans sa paroisse le ministère des âmes? Les coupables ne doivent-ils pas craindre la malédiction qu'appelle sur eux un des prophètes de l'ancienne loi, lorsqu'il dit: «Seigneur, mon Dieu, souvenez-vous, dans votre indignation, de ceux qui avilissent le prêtre.» (II. Esdras, 13, 29.)

Nous rejetons donc les plaintes portées par quelques paroissiens contre M. Mailloy, leur curé, comme étant ou calomnieuses, ou d'une très légère importance.

Nous regardons le dit M. Mailloy comme parfaitement justifié de celles des dites plaintes qui auraient pu nuire à son caractère de prêtre et de pasteur.

Nous prions le Dieu des miséricordes qu'il ouvre les yeux à ceux qui ont persécuté de la sorte leur curé, et leur inspire un sincère repentir de l'énormité de leur faute.

Quant à la très-grande majorité d'entre vous, Nos Très-Chers Frères, qui avez soutenu votre digne curé contre ses détracteurs, nous ne pouvons que vous témoigner toute la satisfaction que nous en avons ressentie. Vous avez accompli noblement en cette occasion votre devoir de paroissiens. Vous avez prouvé votre zèle pour le bien de la religion, en vous montrant jaloux de l'honneur et de la réputation de son ministre. Nous prions le Souverain Pasteur des âmes, dont les prêtres continuent l'œuvre sur la terre, de répandre ses bénédictions particulières sur vous et sur vos familles.

Sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône de la messe paroissiale de St. Raphaël, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'archevêché de Québec, sous notre seing et notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le cinq juillet mil huit cent soixante-huit.

† C. F., Archevêque de Québec.

[*L. S.*] Par Monseigneur,

A. H. Gosselin, Ptre., *Secrétaire.*

(*) M. Déziel, curé de Notre-Dame de Lévi, et M. Martineau, curé de St. Charles.

P. S. La persécution dont il s'agit a été encouragée & organisée par le Chapelain des P. Paulist. de St. Gervais..... Nommons à gloire de ce petit Monsieur cette âme élevée, à ce noble & zélé propagateur de l'œuvre radieuse & immaculée de Georges St. Aimé, à ce gigantesque Bernard des temps modernes qui prodigue ses avertissements aux Eugène de l'épiscopat. Car adieu !!!..... Encore une malédiction

Un prêtre Canadien